

Comptes annuels 2024

Table des matières

1.	Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des comptes annuels (texte uniquement)	2
2.	Comptes annuels.....	4
2.1.	Bilan	4
2.2.	Compte d'exploitation	6
2.3.	Tableau des flux de trésorerie en CHF	8
2.4.	Tableau de variation du capital en kCHF, 2023.....	10
2.5.	Tableau de variation du capital en kCHF, 2024.....	11
3.	Annexe aux comptes annuels 2024.....	13
3.1.	Principes de comptabilité et de présentation des comptes.....	13
3.2.	Principes d'évaluation	13
3.3.	Explications sur le bilan.....	14
3.4.	Commentaires sur le compte d'exploitation	18

1. Rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des comptes annuels (texte uniquement)

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBA), St. Gall (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'auditeur.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter

toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-derevision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Ernst & Young SA

Iwan Zimmermann, Expert-réviser agréé (Réviser responsable)

Pascal Künzler, Expert-réviser agréé

Annexes: Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et l'annexe)

2. Comptes annuels

Remarque: Les chiffres sont indiqués en francs (CHF) dans le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie, mais en milliers de francs (kCHF) dans les autres documents. Il peut en résulter de petites différences d'arrondi.

2.1. Bilan

Bilan au 31.12. en CHF	Com.	31.12.2024		31.12.2023	
ACTIF		CHF	%	CHF	%
Actif circulant		3 409 529	47%	4 097 513	50%
Liquidités	1	1 016 951	14%	569 697	7%
Titres	2	462 386	6%	1 267 641	15%
Créances livraisons et prestations	3	109 871	2%	156 079	2%
Autres créances à court terme	4	1 202 649	17%	1 297 185	16%
Stocks	5	405 309	6%	478 324	6%
Comptes de régularisation actif		212 363	3%	328 588	4%
Actif immobilisé affecté		2 218 984	31%	2 553 056	31%
Fonds avec affectation limitée	6	2 218 984	31%	2 553 056	31%
Actif immobilisé		1 569 915	21%	1 587 242	19%
Immobilisations corporelles	7	1 542 018	21%	1 531 472	18%
Immobilisations incorporelles		27 897	0%	55 770	1%
Total actif		7 198 428	100%	8 237 810	100%

Bilan au 31.12. en CHF	Com.	31.12.2024		31.12.2023	
PASSIF		CHF	%	CHF	%
Dettes financières à court terme		2 259 019	31%	2 782 671	34%
Dettes livraisons et prestations	8	566 680	8%	564 195	7%
Dettes à court terme portant intérêt	9	501 410	7%	501 410	6%
Autres dettes à court terme	10	840 322	12%	1 349 240	16%
Comptes de régularisation passif	11	350 607	5%	367 826	5%
Dettes financières à long terme		350 000	5%	0	0%
Dettes à long terme portant intérêt	12	350 000	5%	0	0%
Capital des fonds affectés		2 148 303	30%	2 502 048	30%
Fonds avec affectation limitée (Fonds de produits)		2 148 303	30%	2 502 048	30%
Capital de l'organisation		2 441 106	34%	2 953 091	36%
Capital lié		70 681	1%	51 008	1%
Capital libre		2 902 084	40%	3 333 289	40%
Résultat de l'exercice		-531 659	-7%	-431 205	-5%
Total passif		7 198 428	100%	8 237 810	100%

Tableau 1: Bilan

2.2. Compte d'exploitation

Compte d'exploitation	Com.	2024		2023	
PRODUITS		CHF	%	CHF	%
Dons		3 141 710	30%	2 999 771	27%
Dons affectés ¹		1 119 968	11%	1 048 230	10%
Legs		281 972	3%	1 236 751	11%
Legs affectés		50 000	0%	0	0%
Produits de campagnes de collecte de fonds		4 593 650	43%	5 284 752	48%
Prestations fournies pour le compte des pouvoirs publics	14	4 256 207	40%	4 033 801	37%
Cotisations		95 675	1%	95 925	1%
Moyens auxiliaires		839 245	8%	814 407	7%
Basse vision		128 962	1%	131 615	1%
Formation et recherche		374 255	4%	357 279	3%
Contributions aux cours, honoraires, autres prestations		149 282	1%	157 767	1%
Total produits de prestations fournies		5 843 626	55%	5 590 794	51%
Produit locatif immeuble de bureau St-Gall		137 380	1%	137 380	1%
Total produits d'exploitation		10 574 656	100%	11 012 926	100%

¹ dont contribution de la Loterie romande: CHF 25 000 (année précédente: CHF 65 000)

Compte d'exploitation	Com.	2024		2023	
CHARGES D'EXPLOITATION		CHF	%	CHF	%
Moyens auxiliaires		-542 203	5%	-704 029	6%
Basse vision		-110 029	1%	-80 388	1%
Formation et recherche		-267 466	2%	-228 739	2%
Service spécialisé en surdicécité, aides aux pers. concernées		-1 126 612	10%	-1 087 839	9%
Collecte de fonds		-1 442 844	12%	-1 396 620	12%
Relations publiques		-618 660	5%	-718 927	6%
Organisation faîtière		-157 914	1%	-141 679	1%
Personnel	15	-5 752 049	49%	-5 435 816	47%
Frais de voyage et de représentation		-223 811	2%	-250 681	2%
Autres charges d'exploitation	16	-1 288 187	11%	-1 433 164	12%
Amort. d'immobilisations corporelles		-126 051	1%	-119 087	1%
Amort. d'immobilisations incorporelles		-27 873	0%	-38 961	0%
Total charges d'exploitation	17	-11 683 699	100%	-11 635 932	100%
Résultat d'exploitation		-1 109 043		-623 006	
Produits financiers	18	242 211		264 055	
Résultat hors exploitation, hors période	19	1 101		-13 506	
Résultat annuel sans résultat fonds		-865 731		-372 457	
Attribution aux fonds affectés		-1 300 130		-1 271 336	
Utilisation fonds affectés		1 634 202		1 212 588	
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation		-531 659		-431 205	

Tableau 2: Compte d'exploitation

2.3. Tableau des flux de trésorerie en CHF

Le tableau des flux de trésorerie présente le flux des disponibilités provenant des activités d'exploitation, des opérations dans le domaine des investissements et des opérations dans celui du financement.

Tableau des flux de trésorerie	2024 CHF	2023 CHF
Résultat annuel sans résultat des fonds	-865 731	-372 457
Amortissement d'immobilisations corporelles	126 051	119 087
Amortissement d'immobilisations incorporelles	27 873	38 961
(Pertes) / Bénéfices sur le cours des titres, non réalisés	-182 009	-262 964
Transactions sans incidence sur les liquidités	0	-3 265
(Bénéfice net) / Perte nette de vente de titres	-66 923	-6 818
Dons et produits affectés	334 072	-58 748
Diminution / (Augmentation) créances	140 759	-135 294
Diminution / (Augmentation) stocks	73 015	21 196
Diminution / (Augment.) comptes de régularisation actifs	116 225	-548
Augmentation / (Diminution) dettes	-156 156	-282 710
Augmentation / (Diminution) comptes de régularisation passifs	-17 219	49 235
Entrées (sorties) de liquidités provenant des activités d'exploitation	-470 043	-894 325
Investissements en titres ou placements financiers	-105 125	-149 417
Désinvestissements titres ou placements financiers	1 493 092	156 511
Investissements en immobilisations corporelles	-136 598	-179 620
Entrées (sorties) de liquidités provenant des activités d'investissement	1 251 369	-172 525
Dons et produits affectés	- 334 072	58 748
Entrées (sorties) de liquidités provenant des activités de financement	-334 072	58 748

Variation des liquidités²	447 254	-1 008 101
Liquidités au 1er janvier	569 697	1 577 798
Liquidités au 31 décembre	1 016 951	569 697
Variation des liquidités	447 254	-1 008 101
Dépenses pour intérêts	-11 260	-12 515
Recettes pour intérêts	13 415	5 775

Tableau 3: 2.3. Tableau des flux de trésorerie

² Le fonds choisi « Liquidités » comprend les avoirs de caisse, postaux et bancaires.

2.4. Tableau de variation du capital en kCHF, 2023

Moyens provenant du financement propre	Existant 1.1.2023	Dotation ³	Transferts internes	Utilisation	Existant 31.12.2023
Capital lié ⁴	18.1	93.0	0.0	-60.1	51.0
Capital libre	4 593.1	0.0	-1 259.8	0.0	3 333.3
Résultat de l'exercice	-1 259.8	0.0	1 259.8	-431.2	-431.2
Capital de l'organisation	3 351.4	93.0	0.0	-491.3	2 953.1
Moyens provenant de fonds					
Fonds de produits Oppenheimer ⁵	1 294.9	106.8	0.0	-322.4	1 079.3
Fonds intégration professionnelle et sociale ⁶	324.4	713.0	0.0	-506.2	531.2
Fonds moyens auxiliaires ⁷	211.2	156.6	0.0	-120.9	246.8
Fonds basse vision ⁸	250.2	107.1	0.0	-108.1	249.2
Fonds formation continue du personnel spécialisé ⁹	364.2	94.9	0.0	-94.9	364.2
Fonds cercle des amis surdicécité	31.4	0.0	0.0	0.0	31.4
Fonds de fluctuation art. 74, 4188 ¹⁰	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0

³ Les dotations se composent des dons liés (1048.2 kCHF) et d'autres attributions (223.1 kCHF).

⁴ Le capital lié ne comprend actuellement que le fonds unité de recherche: fonds destiné à encourager et à financer des projets de recherche scientifique spécifiques au handicap visuel ou à la surdicécité, dans toutes les disciplines.

⁵ Affectation du fonds de produits Oppenheimer: le fonds Oppenheimer a pour but très général d'améliorer le sort de personnes aveugles ou fortement malvoyantes, en particulier pour leur intégration et leur reconversion professionnelle.

⁶ Fonds intégration professionnelle et sociale: fonds destiné à des prestations dans les domaines suivants : conseil, assistance, réadaptation et animation socioculturelle en faveur de personnes sourdaveugles ou malentendantes-malvoyantes afin de promouvoir leur intégration professionnelle et sociale.

⁷ Fonds moyens auxiliaires: fonds destiné à financer le développement et la distribution de moyens auxiliaires en faveur de personnes sourdaveugles ou aveugles afin de maintenir et de favoriser leur capacité d'action dans le quotidien professionnel et social.

⁸ Fonds basse vision: fonds destiné à financer des évaluations individuelles et à adapter des moyens auxiliaires optiques pour les personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité afin d'exploiter au mieux la capacité visuelle disponible.

⁹ Fonds formation continue du personnel spécialisé: fonds destiné à financer le développement et la réalisation de formations continues spécifiques au handicap visuel pour le personnel spécialisé des organisations suisses du domaine du handicap visuel.

¹⁰ Affectation du fonds de fluctuation art. 74: Le fonds de fluctuation art. 74 augmente avec une éventuelle CC4 positive dans la comptabilité analytique du reporting OFAS et diminue dans la même mesure lors d'une éventuelle CC4 négative.

Capital des fonds à affectation limitée	2 476.1	1 178.3	0.0	-1 152.5	2 502.0
---	---------	---------	-----	----------	---------

2.5. Tableau de variation du capital en kCHF, 2024

Moyens provenant du financement propre	Existant 1.1.2024	Dotation ¹¹	Transferts internes	Utilisation	Existant 31.12.2024
Capital lié ¹²	51.0	58.7	0.0	-39.1	70.7
Capital libre	3 333.3	0.0	-431.2	0.0	2 902.1
Résultat de l'exercice	-431.2	0.0	431.2	-531.7	-531.7
Capital de l'organisation	2 953.1	58.7	0.0	-570.8	2 441.1
Moyens provenant de fonds					
Fonds de produits Oppenheimer ¹³	1 079.3	63.4	0.0	-362.6	780.1
Fonds intégration professionnelle et sociale ¹⁴	531.2	823.8	0.0	-868.9	486.1
Fonds moyens auxiliaires ¹⁵	246.8	196.8	0.0	-196.8	246.8
Fonds basse vision ¹⁶	249.2	76.5	0.0	-78.0	247.7
Fonds formation continue du personnel spécialisé ¹⁷	364.2	80.9	0.0	-80.9	364.2
Fonds cercle des amis surdicécité	31.4	0.0	0.0	-7.9	23.4

¹¹ Les dotations se composent des dons liés (1120.0 kCHF) et d'autres attributions (180.1 kCHF).

¹² Le capital lié ne comprend actuellement que le fonds unité de recherche: fonds destiné à encourager et à financer des projets de recherche scientifique spécifiques au handicap visuel ou à la surdicécité, dans toutes les disciplines.

¹³ Affectation du fonds de produits Oppenheimer: le fonds Oppenheimer a pour but très général d'améliorer le sort de personnes aveugles ou fortement malvoyantes, en particulier pour leur intégration et leur reconversion professionnelle.

¹⁴ Fonds intégration professionnelle et sociale: fonds destiné à des prestations dans les domaines suivants : conseil, assistance, réadaptation et animation socioculturelle en faveur de personnes sourdaveugles ou malentendantes-malvoyantes afin de promouvoir leur intégration professionnelle et sociale.

¹⁵ Fonds moyens auxiliaires: fonds destiné à financer le développement et la distribution de moyens auxiliaires en faveur de personnes sourdaveugles ou aveugles afin de maintenir et de favoriser leur capacité d'action dans le quotidien professionnel et social.

¹⁶ Fonds basse vision: fonds destiné à financer des évaluations individuelles et à adapter des moyens auxiliaires optiques pour les personnes en situation de handicap visuel ou de surdicécité afin d'exploiter au mieux la capacité visuelle disponible.

¹⁷ Fonds formation continue du personnel spécialisé: fonds destiné à financer le développement et la réalisation de formations continues spécifiques au handicap visuel pour le personnel spécialisé des organisations suisses du domaine du handicap visuel.

Fonds de fluctuation art. 74, 4188¹⁸	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
Capital des fonds à affectation limitée	2 502.0	1 241.4	0.0	-1 595.1	2 148.3

¹⁸ Affectation du fonds de fluctuation art. 74: le fonds de fluctuation art. 74 augmente avec une éventuelle CC4 positive dans la comptabilité analytique du reporting OFAS et diminue dans la même mesure lors d'une éventuelle CC4 négative.

3. Annexe aux comptes annuels 2024

3.1. Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La présentation des comptes de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA se conforme aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC, RPC fondamentales et RPC 21) et au code des obligations. Elle est conforme à la loi suisse et aux principes et directives de la Fondation ZEWO. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA.

3.2. Principes d'évaluation

Liquidités

Valeur nominale, monnaies étrangères au cours du 31.12.: EUR 0.94947 (VJ: 0.94237), USD 0.91193 (VJ: 0.85133).

Titres

Valeur conforme à l'extrait de dépôt des banques à la fin de l'année

Créances

Valeur nominale sous déduction de la correction nécessaire. Les valeurs sont corrigées sur la base d'une évaluation individuelle, de l'évaluation à 50 % des créances échues depuis 61 à 90 jours, de l'évaluation à 0 % des créances échues depuis plus de 90 jours et d'un ajustement forfaitaire de 2 % sur le reste des créances.

Stocks

Les stocks incluent uniquement les marchandises commerciales. L'évaluation des marchandises s'effectue aux prix d'achat, mais au maximum à la valeur de marché si elle est inférieure.

Pour les stocks non courants et ceux à faible rotation, on procède aux corrections de valeur adéquates à l'aide d'une analyse de la portée.

Immobilisations corporelles meubles

Coût d'acquisition sous déduction de la correction de valeur cumulée économiquement nécessaire. Les valeurs d'acquisition sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour l'exploitation.

Durée d'utilisation estimée des immobilisations corporelles :

Mobilier: 5 ans

Machines de bureau: 4 ans

Autres immobilisations corporelles: 3 ans

Véhicules: 5 ans

Immeubles

Coûts d'acquisition ou de construction sous déduction de la correction de valeur cumulée

économiquement nécessaire. Les coûts d'acquisition ou de construction sont amortis de façon linéaire.

Immobilier: 50 ans

Investissements créant des plus-values: 10 ans

Installations fixes dans objets loués: 10 ans, mais au maximum sur la durée contractuelle de location

Immobilisations incorporelles

Coût d'acquisition sous déduction de la correction de valeur cumulée économiquement nécessaire. Les valeurs d'acquisition sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour l'exploitation.

Durée d'utilisation estimée pour des logiciels informatiques: 3 ans

Il s'agit exclusivement d'immobilisations incorporelles acquises.

Fonds affectés /

fonds (de produits) à affectation restrictive

Coût d'acquisition (Oppenheimer) / valeurs du marché (UCBA)

Attributions des placements financiers des fonds affectés sous déduction des corrections de valeur et des utilisations éventuelles

Capitaux étrangers

Les dettes résultant de livraisons et de prestations ainsi que les dettes portant intérêt sont évaluées à la valeur nominale, les comptes de régularisation passifs à la valeur nominale ou à la meilleure estimation.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe à l'égard de tiers une obligation juridique ou implicite imputable à un événement passé, lorsque l'obligation peut être évaluée de manière sûre et lorsqu'il est probable que le règlement de l'obligation entraînera une sortie de ressources. Le montant de la provision est déterminé par la sortie de ressources escomptée pour honorer l'obligation.

3.3. Explications sur le bilan

1 Liquidités (KCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Caisse	6.6	7.5
Poste	901.2	419.2
Banque	109.1	143.0
Total liquidités	1 017.0	569.7

2 Titres (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Actions suisses	43.3	121.3
Actions étrangères	102.3	288.6
Obligations suisses	175.4	475.8
Obligations étrangères	53.5	152.2
Immobilier suisse	87.9	229.8
Total titres	462.4	1 267.6

3 Créances résultant de livraisons et de prestations (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Sur les collectivités publiques	4.3	5.7
Sur des tiers	121.0	161.6
Ducroire	-15.6	-11.2
Total créances	109.8	156.1

4 Autres créances à court terme (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Sur les collectivités publiques	3.6	4.2
Sur des tiers	77.1	59.4
Sur des organisations	1 122.0	1 119.8
Dettes avec solde débiteur	0	113.8
Total créances à court terme	1 202.6	1 297.2

5 Stocks (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Moyens auxiliaires techniques	383.5	438.4
moins correction de valeur moyens auxiliaires techniques	-61.7	-58.1
Moyens auxiliaires optiques	111.3	126.8
moins correction de valeur moyens auxiliaires optiques	-27.7	-28.7
Total stocks	405.3	478.3

6 Fonds affectés (kCHF)

Fonds de produits Oppenheimer	31.12.2024	31.12.2023
Actif immobilisé avant correction de valeur	790.6	1 153.3
Correction de valeur cumulée	-10.5	-74.0
Valeur comptable au 31.12	780.1	1 079.3
Valeur de marché au 31.12	833.2	1 079.3
Fonds UCBA	31.12.2024	31.12.2023
Actif immobilisé avant correction de valeur	1 438.9	1 473.8
Correction de valeur cumulée	0.0	0.0
Valeur comptable au 31.12	1 438.9	1 473.8
Valeur de marché au 31.12	1 438.9	1 473.8
Fonds avec affectation limitée	31.12.2024	31.12.2023
Actif immobilisé avant correction de valeur	2 229.5	2 627.0
Correction de valeur cumulée	-10.5	-74.0
Valeur comptable au 31.12	2 219.0	2 553.0
Valeur de marché au 31.12	2 272.1	2 553.0

7 Immobilisations corporelles (kCHF)

	Existant 1.1.2024	Entrées	Sorties	Correction de valeur	Existant 31.12.2024
Valeurs d'acquisition					
Autres immobilisations corporelles	759.7	117.1	0.0		876.8
Immeubles	1 964.4	19.5	0.0		1 983.9
Total valeurs d'acquisition	2 724.2	136.6	0.0		2 860.8
Amortissement cumulé					
Autres immobilisations corporelles	-484.6	0.0	0.0	-85.0	-569.7
Immeubles	-708.1	0.0	0.0	-41.0	-749.1
Total valeurs d'acquisition	-1 192.7	0.0	0.0	-126.1	-1 318.8

Valeurs comptables nettes

Autres immobilisations corporelles	275.1	117.1	0.0	-85.0	307.2
Immeubles	1 256.4	19.5	0.0	-41.0	1 234.8
Total valeurs comptables nettes	1 531.4	136.6	0.0	-126.1	1 542.0

8 Dettes résultant de livraisons et de prestations (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Sur projets	566.7	678.0
Dettes avec solde débiteur	0	-113.8
Total	566.7	564.2

9 Dettes à court terme portant intérêt (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Hypothèque	500.0	500.0
Compte de garantie de loyer	1.4	1.4
Total	501.4	501.4

10 Autres dettes à court terme (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Sur les collectivités publiques	11.7	11.1
Sur des tiers	15.8	154.6
Sur des organisations	812.8	1 119.8
Dettes avec solde débiteur	0	63.7
Total dettes à court terme	840.3	1 349.2

11 Comptes de régularisation passifs (kCHF)

	31.12.2024	31.12.2023
Factures créditeurs à payer	104.2	125.0
Solde horaire (heures et vacances)	246.4	242.8
Total	350.6	367.8

12 Dettes financières portant intérêt à long terme

Sur des organisations	350.0	0
Total	350.0	0

13 Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Il existe des contrats de leasing à long terme non résiliables (photocopieurs) et des contrats de location dont l'engagement résiduel s'élève à 355.8 kCHF au total (année précédente : 464.0 kCHF) du 31.12.2024 à l'échéance du contrat.

3.4. Commentaires sur le compte d'exploitation

14 Produits de prestations fournies pour le compte des pouvoirs publics

4148.5 kCHF (année précédente : 3937.9 kCHF) payés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du contrat de prestations 4188, 96.1 kCHF payés par l'OFAS pour les dépenses d'organisation faîtière (année précédente : 77.2 kCHF)

Au cours de l'exercice 2020, un nouveau contrat (4188) a été conclu avec l'OFAS pour la période 2020-2023. Les anciens contrats 4188 (UCBA et Consortium de l'aide spécialisée, composé de huit organisations membres), 4045 (fsa y compris cinq organisations membres), 4238 (CAB) et 4282 (USA) ont été réunis dans le nouveau contrat 4188. L'UCBA a encaissé à ce titre en 2024 des contributions de l'OFAS à hauteur de 20 274.1 kCHF (année précédente : 19 857.1), dont 16 244.2 kCHF (selon contrats de sous-traitance, année précédente : 15 937.3kCHF) ont été transmis directement à la SS74.

15 Frais de personnel, organes

Collaboratrices et collaborateurs	2024	2023
Équivalents plein temps	45.7	46.2
Nombre de collaboratrices et de collaborateurs au 31.12	64	63
Frais de personnel (kCHF)	2024	2023
Salaires mensuels et horaires	4 668.8	4 376.6
Indemnisation conférenciers et comité	96.1	114.1
Prestations sociales	842.9	778.8
Recrutement	12.9	16.5
Formation et formation continue	89.7	94.9
Divers frais de personnel	41.7	55.0
Total frais de personnel	5 752.1	5 435.8

Indemnisation des membres du comité

Des indemnités de 26.7 kCHF au total (année précédente : 22.8 kCHF) ont été versées aux membres du comité, c'est-à-dire 21.6 kCHF (année précédente : 19.2 kCHF) à titre d'indemnités de comité et 5.1 kCHF au total à titre de remboursements de frais (année précédente : 3.6 kCHF). Des indemnités de 15.0 kCHF (année précédente : 15.0 kCHF) et des remboursements de frais de 0.5 kCHF au total (année précédente : 0.7 kCHF) ont été versés à la présidence en 2024.

Rémunération des membres de la direction

984.8 kCHF au total (année précédente : 963.6 kCHF) ont été payés aux membres de la direction, dont 982.1 kCHF (année précédente : 960.8 kCHF) à titre de salaires et 2.7 kCHF (année précédente : 2.8 kCHF) à titre de remboursements de frais. À la fin de l'année 2024, la direction sera composée de 8 personnes. Au cours de l'année, il y a eu 3 changements, ce qui a induit des « doubles rémunérations » durant la phase d'initiation.

Transactions avec des organisations ou des parties liées

En 2024, des indemnités de commission de 13.4 kCHF au total (année précédente : 25.1 kCHF) ont été payées aux membres du comité, dont 12.7 kCHF (année précédente : 23.0 kCHF) pour les travaux de commission et 0.7 kCHF (année précédente : 2.1 kCHF) à titre de frais.

En 2024, 16 244.2 kCHF (année précédente : 15 937.3 kCHF) de subventions de l'OFAS ont été transférés aux seize organisations de la Société simple art. 74 (membres de l'UCBA). 2.0 kCHF (année précédente : 2.0 kCHF) ont été versés à la présidence de la SS74 et 3.5 kCHF (année précédente : 3.0 kCHF) aux quatre membres du bureau à titre d'indemnités de présidence ou de bureau.

16 Autres charges d'exploitation (kCHF)

	2024	2023
Prestations de tiers	229.3	428.8
Loyers et charges de locaux appartenant à des tiers, énergie	558.3	542.8
Véhicules, assurance dommages aux biens	36.3	23.5
Téléphone, frais de port, de CCP et bancaires	87.9	64.6
Matériel et logiciel informatiques	157.7	148.1
Autres frais d'administration	204.0	208.7
Charges immeuble commercial St-Gall	14.7	16.7
Total autres charges d'exploitation	1 288.2	1 433.2

17 Charges d'exploitation (kCHF)

Charges de projets et de prestations	2024		2023		Directive Zewo
Frais de personnel	4 682.7		4 322.7		
Frais de voyage et de représentation	217.3		184.7		
Charges matérielles	2 841.1		3 476.3		
Amortissements	33.5		47.4		
Imputation de prestations internes	549.8		558.3		
Total	8 324.4	71%	8 589.5	74%	> 65%
Charges administratives incl. frais de personnel 1)					
Frais de personnel	1 370.1		1 113.1		
Frais de voyage et de représentation	40.2		65.9		
Charges matérielles	2 378.4		2 315.1		
Amortissements	120.4		110.7		
Imputation de prestations internes	-549.8		-558.3		
Total	3 359.3	29%	3 046.4	26%	< 35%
Total charges d'exploitation	11 683.7	100%	11 635.9	100%	
1) dont charges de collecte de fonds et de publicité générale (y compris frais de personnel)					
Frais de personnel	258.1		167.2		
Frais de voyage et de représentation	5.9		1.7		
Charges matérielles	1 454.3		1 419.5		
Amortissements	12.8		9.3		
Imputation de prestations internes	23.3		10.2		
Total charges de collecte de fonds	1 754.4	15%	1 607.9	14%	< 25%

Tableau 4: Charges de projets, de prestations et administratives

18 Résultat financier (kCHF)

	2024	2023
Produits d'intérêts et dividendes	13.4	17.0
Gains de cours réalisés	70.5	6.8
Gains de cours non réalisés	183.6	271.0
Total produits financiers	267.5	294.9
Charges d'intérêts	-11.3	-12.5
Pertes de cours réalisées	-3.6	-0.0
Pertes de cours non réalisées	-1.6	-8.1
Autres charges financières	-8.9	-10.2
Total charges financières	-25.3	-30.8
Produit financiers	242.2	264.1

19 Résultat sans rapport avec l'organisation (kCHF)

	2024	2023
Charges sans rapport avec l'organisation	-13.8	-13.4
Produits sans rapport avec l'organisation	14.9	-0.1
Résultat sans rapport avec l'organisation	1.1	-13.5

20 Travail bénévole

Des bénévoles s'investissent tout au long de l'année en faveur de personnes sourdaveugles. Sans leur soutien, la prise en charge intensive, pendant les cours de sport et de loisirs ainsi que dans les centres de rencontre, et l'organisation de cours d'un jour pour les personnes en situation de handicap ne seraient pas possibles. En 2024, 194 bénévoles (année précédente : 202) ont fourni 21 202 heures de travail (année précédente : 20 118). À un tarif horaire de 25 CHF, ce travail correspond à 503.1 kCHF (année précédente : 503.0 kCHF).

21 Actifs mis en gage pour garantir nos propres engagements (kCHF)

Actifs mis en gage pour garantir l'hypothèque:

	2024	2023
Valeur de l'immeuble au bilan	1 227.7	1 247.5
Comptes bancaires et titres	96.3	83.4

21 Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas eu après le 31 décembre 2024 d'événements importants qui nécessiteraient des adaptations supplémentaires des comptes annuels.

Le comité a approuvé les présents comptes annuels en date du 6 mai 2025.